Conditions générales de mise en dépôt d'arme.

Dépôt conservatoire → 25€ TVAC / arme et par année (une facture annuelle sera envoyée).

Frais Administratifs pour accord préalable → 25€ par dossier

Dépôt vente

- Mise en dépôt → 25€ TVAC / arme et par année (une facture annuelle sera envoyée).
- Commission de 24,2% TVAC pour l'armurier à la vente de l'arme.
- Possibilité de tarif dégressif selon accord, moyennant la conservation de la commission de base de 24.2 % TVAC.
- Lors de la vente de l'arme, la rétrocession de l'argent se fera 3 mois après la sortie de l'arme du magasin.

En cas de défectuosité ou de vice caché sur l'arme mise en dépôt,

□ L'arme sera reprise par le propriétaire et un forfait de 110€ sera demandé pour
défraiement de l'acheteur pour son modèle 4, si modèle 9 : aucun de défraiement ne sera demandé.

□ L'arme sera réparée et le montant de la réparation TVAC sera déduit de la rétrocession.

Durée maximale du dépôt vente.

Le dépôt ou dépôt vente maximum est de 3 ans. Si au terme des 3 ans l'arme n'est pas vendue ou reprise, une offre d'achat sera proposée par l'armurier ou l'arme sera reprise par son propriétaire.

Fait à Pipaix le Manu St Gun Shop

Signature du dépositaire avec la mention manuscrite « Lu et approuvé »